

Le Conseil d'Etat libère M. Frédéric Hainard de ses attributions dès ce mercredi 25 août 2010

Election complémentaire au Conseil d'Etat fixée au dimanche 31 octobre 2010

Lors de sa séance de ce mercredi 25 août 2010, le Conseil d'Etat a pris la décision de libérer M. Frédéric Hainard de ses attributions dès ce jour. La direction du Département de l'économie (DEC) est désormais assurée par son suppléant M. Philippe Gnaegi, chef du Département de l'éducation, de la culture et de sports (DECS). Le Conseil d'Etat a par ailleurs fixé au dimanche 31 octobre 2010 la tenue de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat.

Dans le cadre de sa séance du mercredi 25 août 2010, le Conseil d'Etat a pris une série de décisions suite à la démission de M. Frédéric Hainard, chef du DEC. Il a ainsi accédé à la demande de M. Hainard de mettre fin à ses activités de conseiller d'Etat au 31 octobre 2010. En outre, suite à la demande de M. Hainard, ce dernier est libéré des attributions rattachées à sa fonction dès ce mercredi 25 août 2010.

Dès lors qu'il est déchargé de ses attributions, le conseiller d'Etat Frédéric Hainard n'accompagnera pas le Conseil d'Etat dans son travail de représentation extérieure et ne participera pas aux séances du législatif neuchâtelois, sinon sur requête expresse du bureau du Grand Conseil. Quant à sa participation aux séances du Conseil d'Etat, M. Frédéric Hainard en est seul maître.

Dès ce jour également et jusqu'à l'entrée en fonction du successeur de M. Hainard, le Conseil d'Etat a décidé de rattacher la direction du DEC au conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du DECS, suppléant de M. Hainard. Quant à la suppléance du chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances assurée par M. Hainard, elle est reprise par le conseiller d'Etat Claude Nicati.

Election complémentaire fixée au 31 octobre 2010

Le Conseil d'Etat a par ailleurs fixé ce jour la date de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, consécutive à la démission de M. Hainard, au dimanche 31 octobre 2010, avec un éventuel deuxième tour prévu le dimanche 21 novembre 2010, l'élection au Conseil d'Etat se déroulant pour rappel selon le système majoritaire à deux tours.

Selon les délais fixés par la loi sur les droits politiques, les listes de candidature pour le premier tour devront être déposées à la chancellerie d'Etat jusqu'au lundi 13 septembre 2010 à 12 heures, soit sept semaines avant la date de l'élection.

Le matériel de vote sera distribué aux électrices et électeurs entre le lundi 11 et le vendredi 15 octobre 2010.

A noter que le vote électronique ne sera pas possible à l'occasion de cette élection complémentaire en raison de la concomitance des scrutins fédéraux de septembre et de novembre.

Pour de plus amples renseignements:

Claude Nicati, président du Conseil d'Etat, tél. 032 889 67 00.

Pour la suppléance du DEC: Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Neuchâtel, le 25 août 2010